

7.

R  
É  
G  
ÉA  
R  
Ti  
F  
ie  
i  
LL  
L  
E

Fiche réalisée dans le cadre du projet LEADER GAL "Démonstration de bonnes pratiques forestières dans la Botte du Hainaut"

Fonds Européen Agricole  
pour le Développement Rural :  
l'Europe investit dans les zones rurales

01

NETTOYAGE  
DU TERRAIN

Avant d'installer les plants, il faut procéder à l'élimination ou réduction de la couverture végétale. Les principales techniques envisageables sont le déchaumage, le broyage, le traitement des souches, l'andainage et le brûlage.

## 1. DÉCHAUMAGE

Précédant et préparant le labour, le **DÉCHAUMAGE AMEUBLIT LE SOL SANS LE RETOURNER**, tout en contribuant à l'élimination des adventices. Le déchaumage est essentiellement pratiqué **SUR DES ANCIENNES TERRES AGRICOLES** mais aussi **EN FORÊT** pour **LACÉRER, AÉRER DES SOLS TROP COMPACTS** ou **RÉDUIRE DES HUMUS BRUTS TROP ÉPAIS**.

## PULVÉRISATEUR À DISQUES CRÉNELÉS (COVER-CROP)



© CDAF asbl

- assainissement, structuration ou régénération
- période : fin de l'été ou début de l'automne
- destruction de mauvaises herbes et de vivaces
- décomposition des litières et incorporation de l'humus au sol : structure améliorée
- enfouissement et germination de graines lourdes tombées au sol : glands, faines...
- amélioration du drainage de sols engorgés



© CDAF asbl

## CULTIVATEUR ROTATIF À AXE HORIZONTAL



© P. Gonin

- lacération, ameublissement
- période : fin de l'été ou début de l'automne de l'année précédent celle de la plantation
- défeutrage des racines de graminées en prairie
- brassage et émiettement des mottes

## PULVÉRISATEUR À DENTS ESCAMOTABLES (CHISEL)

- crochetage, griffage et peignage
- période : août à septembre
- crochetage d'humus épais
- destruction de tapis herbacés
- arrachage de la ronce : élimination partielle contre l'invasion de graminées ou de fougères
- aération et drainage de sols trop compacts et/ou très humides



© CDAF asbl



© CDAF asbl

**2. GYROBROYAGE**

Le **GYROBROYAGE** assure une mise à nu parfaite du terrain par **ÉLIMINATION COMPLÈTE OU PARTIELLE DE LA VÉGÉTATION EN PLACE OU DE RÉMANENTS** laissés sur le terrain suite à l'exploitation du bois, après un **DÉLAI DE 6 MOIS À 1 AN** pour faciliter le broyage des branches.



Obstacles avant gyrobroyage :  
recrûs naturels et rémanents de coupe



Terrain nettoyé après gyrobroyage :  
tapis de broyat ligneux

**GYROBROYEUR À AXE HORIZONTAL**

**BROYEUR À COUTEAUX**



- petites tiges lignifiées ( $\varnothing < 4$  à  $5$  cm), graminées, fougères
- ➔ entretien des plantations et des banquettes herbeuses de voies

**BROYEUR À CHÂÎNES**



- grosses tiges lignifiées ( $\varnothing < 15$  cm), graminées, fougères...
- ➔ réduction de recrûs ligneux denses

**GYROBROYEUR À AXE HORIZONTAL**

**BROYEUR À COUTEAUX**



- rejets de faible diamètre ( $\varnothing < 3$  cm)
- ➔ fauchage et débroussaillage léger
- ➔ taille d'entretien de haie

**BROYEUR À MARTEAUX**



- brins moyens ( $\varnothing < 6$  cm)
- ➔ fauchage
- ➔ dégagement de plantation

**BROYEUR À DENTS FIXES**



- gros brins ( $\varnothing < 15$  cm) et souches
- ➔ élimination des rémanents
- ➔ arasement des souches



Cloisonnement culturel au gyrobroyeur à marteaux



Nettoyage de terrain au broyeur à dents fixes

7.

R  
é  
g  
é

A  
R  
T  
i  
F  
i  
e  
i  
e  
L  
L  
e

7.

R  
é  
g  
éA  
R  
T  
iF  
i  
e  
l  
l  
eL  
L  
e

## 3. TRAITEMENT DES SOUCHES

## CONSEILS

Pour éviter le traitement des souches toujours très onéreux et perturbant le milieu, toute exploitation forestière doit impérativement veiller à l'**ABATTAGE DES ARBRES**, manuel ou mécanisé, **TOUJOURS AU RAS DU SOL** : maximum 10 cm de hauteur de souche.

Lors de l'exploitation du peuplement précédent, il est impératif d'**ABATTRE LES ARBRES AU RAS DU SOL**.

A défaut, plusieurs techniques visent à éliminer ou limiter tout obstacle à la circulation des hommes et des matériels : le **DESSOUCHAGE**, l'**ARASEMENT** et le **DÉCHIQUETAGE**.

## GODET



© CDAF asbl

- extraction totale des souches
- résineux contaminés par la pourriture rouge
- création d'un gagnage pour la grande faune
- × opération très onéreuse
- × perturbation du sol

## BROYEUR À DENTS FIXES



© CDAF asbl

- arasement mécanisé de souches
- ✓ broyage simultané des recrûs ligneux et des éventuels rémanents d'exploitation
- × opération coûteuse

## PINCE COUPANTE



© CDAF asbl

- éclatement de la souche à l'état de copeaux
- déchiquetage de la souche pour mécanisation ultérieure
- fragmentation des galettes racinaires encombrantes de chablis
- ✓ pas de prélèvement de la terre végétale
- × envahissement du terrain de déchets

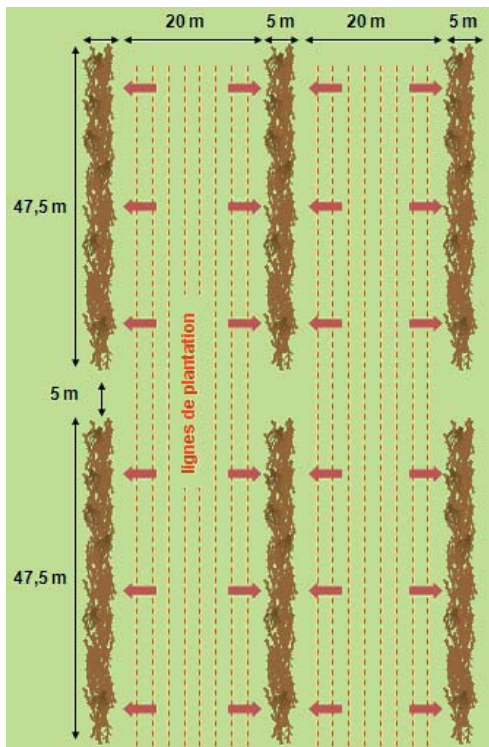
## TRONÇONNEUSE

- découpe manuelle des souches
- ✓ aucune perturbation du sol
- × laborieux et coûteux

## 4. ANDAINAGE

L'**ANDAINAGE** consiste à **RASSEMBLER EN TAS OU EN CORDONS DES DÉCHETS LIGNEUX D'EXPLOITATION** forestière pour permettre la plantation.

Moins coûteux que le broyage, il peut être déconseillé pour plusieurs raisons : amputation de la surface utile à planter, impacts inesthétiques, repère de rongeurs et complexité des travaux ultérieurs.



© CDAF asbl

### LAME ROME



© IDF

- ✗ décapage de la couche de matière organique
- ✗ compactage du sol

### RATEAU ANDAINEUR



© CDAF asbl

- ✓ dents escamotables : humus conservé
- ✗ parcours intense de la parcelle

### RATEAU SCARIFICATEUR



© CDAF asbl



© CDAF asbl

- ✓ peignage des rémanents diminuant le décapage des matières organiques
- ✓ surfaces de sol moins compactées et limitées (3-4 layons/ha)

## 5. BRÛLAGE

Les **RÉMANENTS D'EXPLOITATION FORESTIÈRE** (billons, têtes de houppier, branchages volumineux...) sont rassemblés sous forme de **TAS AFIN D'ÊTRE BRÛLÉS**.



© CDAF asbl

- ✗ producteur de CO<sub>2</sub>
- ✗ risque de propagation d'incendie
- ✗ surveillance permanente
- ✗ perte d'éléments minéraux : érosion et lessivage
- ✗ dégagement de fumée
- ✗ stérilisation du sol en surface : horizon durci imperméable
- ➔ interdiction en forêt publique
- ➔ restrictions :
  - en forêt privée : à moins de 100 m du bois voisin
  - dans les champs en zone agricole : à moins de 100 m des bois et bruyères
- ➔ exceptions vu la mécanisation difficile ou impossible :
  - chantier < 0,5 ha
  - pente > 10 %
  - sols lourds, engorgés et peu porteurs